

LA TRAITE NEGRIERE, parties 1 et 2

Partie 1 :

1a/ Les esclaves sont des personnes noires, peu voire pas vêtues, sans objets personnels.

1b/ Ils sont vendus par des Européens (ou des chefs de tribus africaines qui travaillent avec eux) et sont achetés en Amérique par les planteurs dans les colonies.

2a/ Les esclaves subissent un examen de santé, semblable à celui fait à du bétail, afin de vérifier leur état de santé et leur forme physique.

2b/ L'auteur est favorable aux esclaves car il a écrit un livre intitulé « *la cause des esclaves nègres* ». Il mentionne aussi « *un examen honteux* » (l. 7), « *comme un boucher* » (l. 8), « *supporter le travail* » (l. 12)

3a/ L'auteur est Olaudah Equiano, un esclave affranchi

3b/ La mortalité est importante lors de la traversée s'explique par : les maladies, les suicides, les odeurs, les mauvais traitements, le manque de nourriture, la promiscuité, les chaînes, ...

4/ La « danse » infligée aux esclaves est une manière pour les Blancs de les humilier et de se divertir, tout cela au rythme du fouet !

5a/ Ce document est une affiche faite par la ville de Charleston en 1769. Elle annonce une vente d'esclaves à venir.

5b/

Nombre et nature des esclaves	Origine des esclaves	Lieu et date de vente
39 hommes 15 garçons 24 femmes 16 filles	Sierra Leone (pays d'Afrique de l'ouest)	Charleston, le jeudi 3 août 1769

5c/ Les esclaves vendus ici sont de première qualité et en bonne santé physique.

Partie 2 :

Relevé d'informations dans les documents en suivant les thèmes proposés.

Thèmes	Doc	Informations relevées
Organisation de la plantation	1 3 4	* Maître blanc à l'ombre dans les plantations, esclaves pieds nus dans les champs * Demeure luxueuse en hauteur des plantations pour le maître, surplombe les cases * Bâtiments industriels pour le travail de la canne à sucre * Les plantations au centre (canne à sucre, coton)
Conditions de vie et de travail	2 4	* Travail dur, très physique * Lever tôt, coucher tard voire pas de coucher si travail au moulin ou aux chaudières * Cases petites, en paille, insalubres, humides * Fouet rythme le travail
Les lois	5	* Code Noir, 1685, spécifique aux Antilles françaises * Les maîtres ont le droit de vie et de mort sur leurs esclaves, en fonction de la faute commise * Quelques articles protègent les esclaves et peuvent sanctionner les maître